



Rapport sur le projet de budget communal de  
l'exercice 2017  
Application de l'art. L1122-23 du C.D.L.D.

*La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. GANDHI*



## I. INTRODUCTION

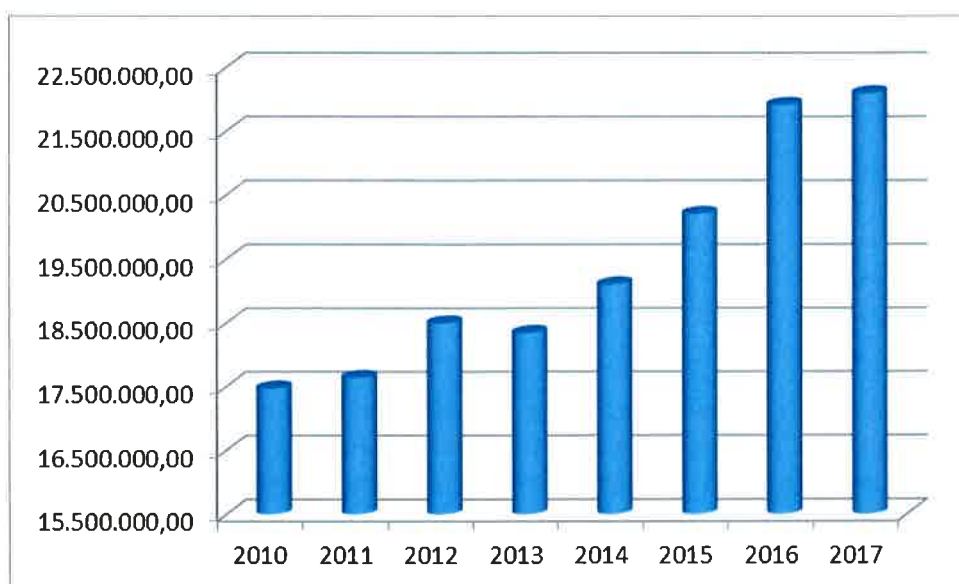
Mesdames, Messieurs les Conseillers de la Commune d'AUBANGE,

Conformément à la loi et dans le respect des circulaires budgétaires relatives à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone, nous vous prions de trouver, ci-après, le rapport article L1122-23 du C.D.L.D. sur le projet de budget 2017 soumis à votre approbation.

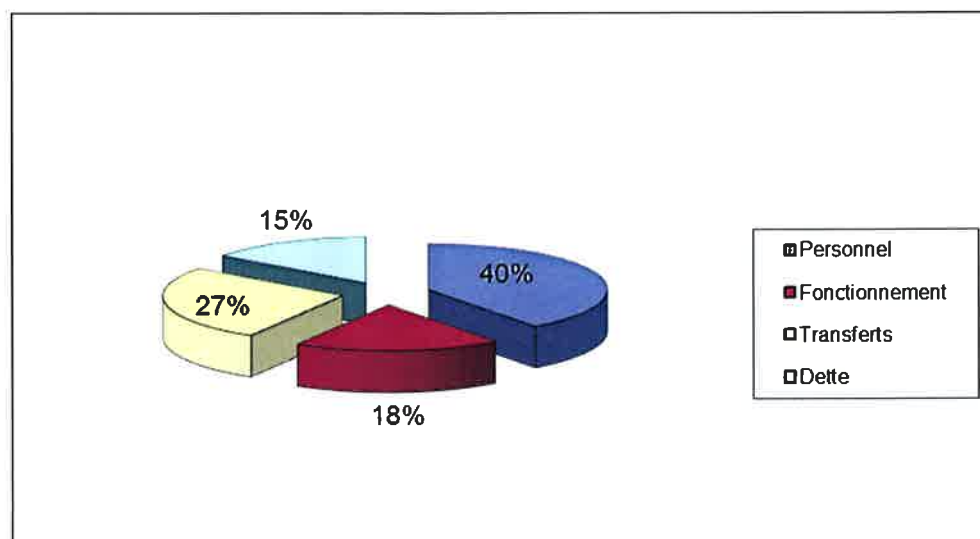
Voyons maintenant l'exercice propre 2017

## II. LE BUDGET ORDINAIRE

Depuis 2010, notre budget ordinaire ne cesse de progresser, passant de 17,5 à 22,1 millions. Les explications en seront données dans les commentaires qui suivront.

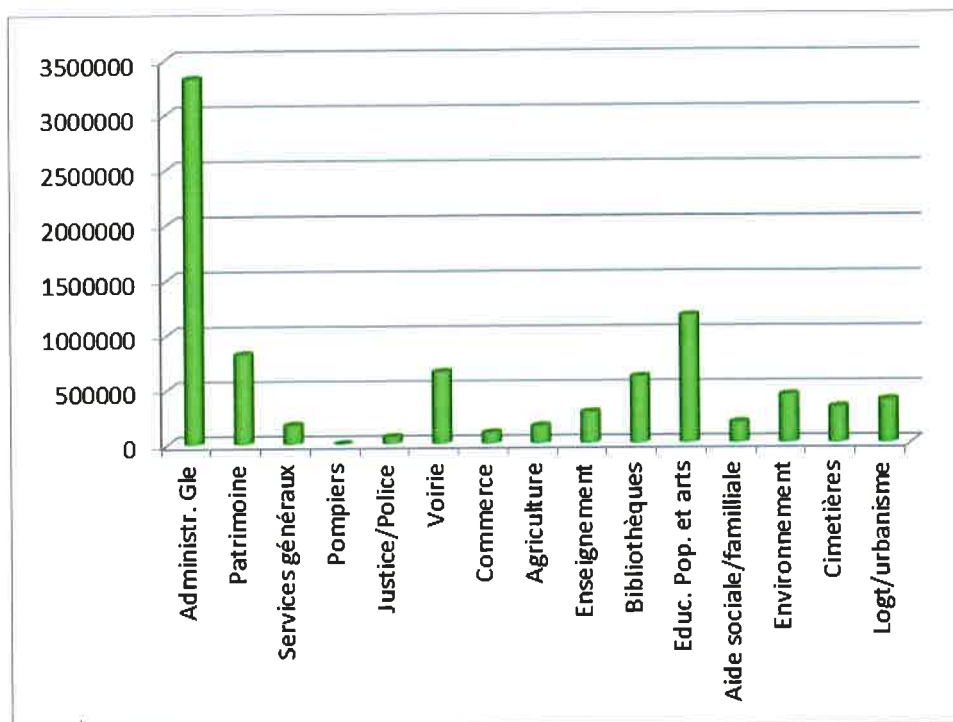


Dans le graphique ci-dessous, nous retrouvons la ventilation économique des dépenses à l'exercice propre avec, toujours en premier, le personnel suivi des transferts puis du fonctionnement et de la dette.

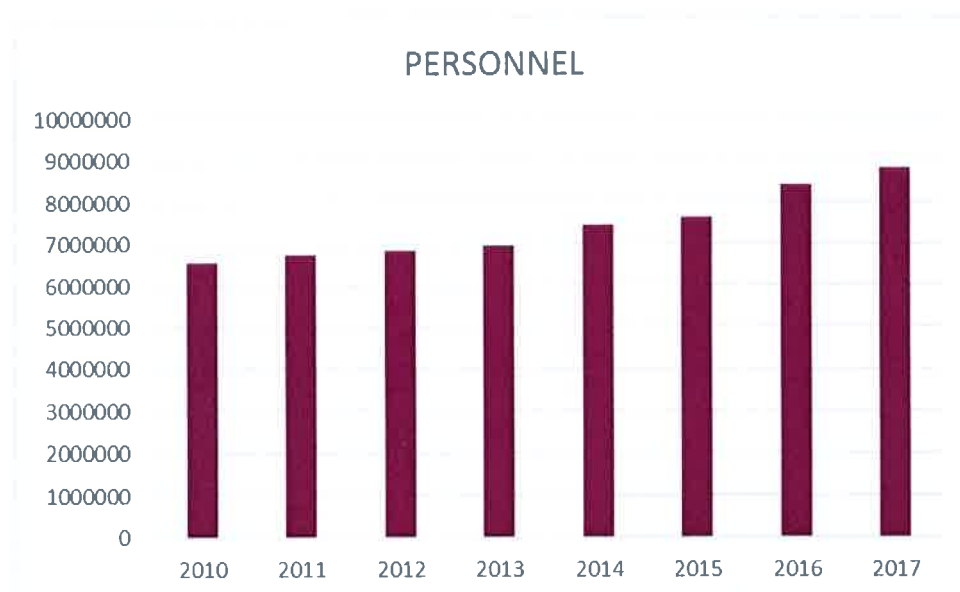


## Les dépenses

### a) les dépenses de personnel



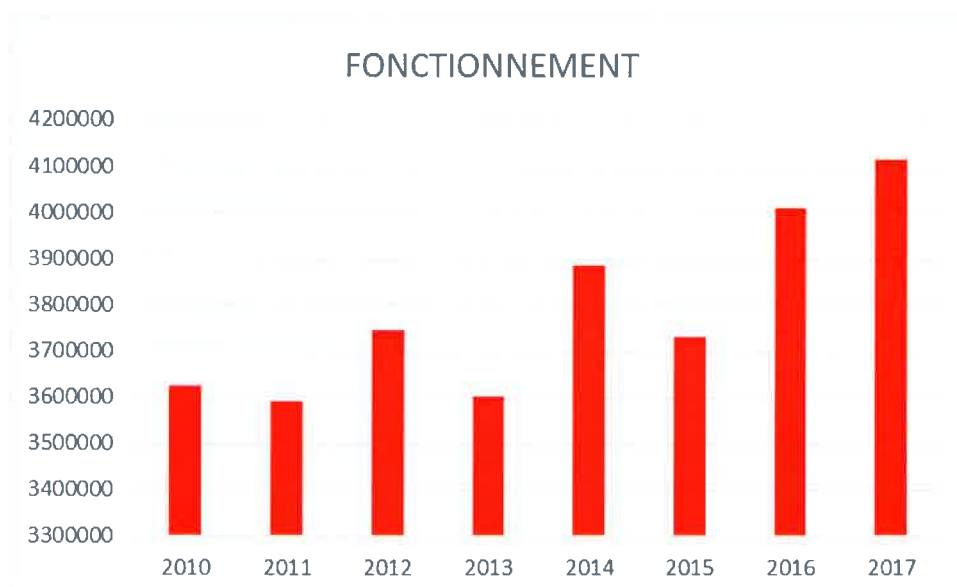
La répartition des dépenses de personnel selon les différentes fonctions budgétaires est montrée dans le tableau ci-avant. Comme chaque année, la fonction la plus « gourmande » est bien entendu l'administration générale dans laquelle nous retrouvons l'ensemble du personnel administratif de notre commune.



Nous constatons une progression constante dans les dépenses dites de PERSONNEL ce, principalement à cause de l'application des nouvelles échelles barémiques suite aux évaluations positives du personnel. Il ne faut pas oublier cependant, les suites de la réforme des grades légaux et de la revalorisation des petites échelles.

## b) les dépenses de fonctionnement

Ces dernières sont également en progression mais de manière moins flagrante. Après une légère baisse enregistrée en 2013 et 2015, elles progressent à nouveau. Le tableau ci-après nous le montre :



## c) les dépenses de transferts

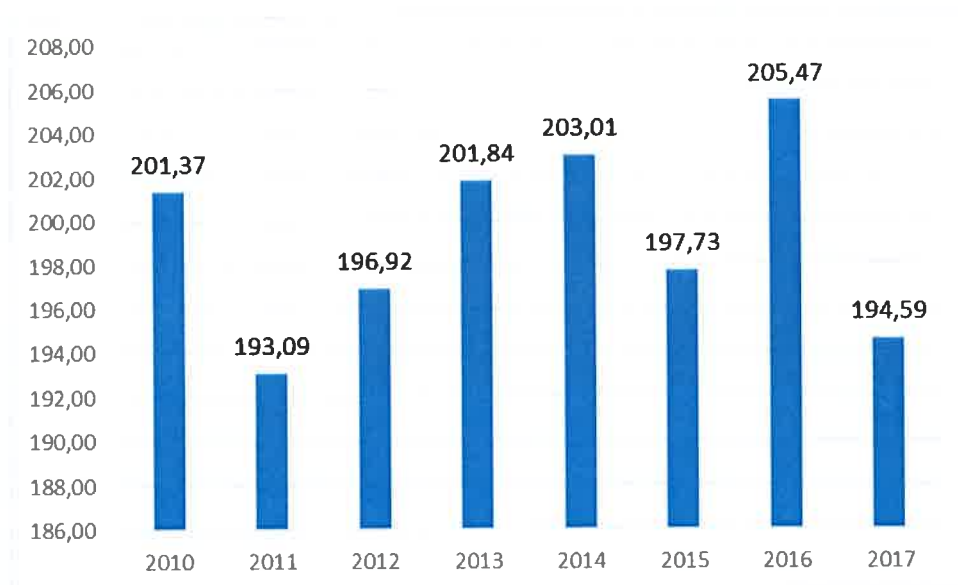
Elles constituent 26,73% du budget ordinaire à l'exercice propre. Elles consistent en des « subsides » versées aux asbl communales mais aussi aux fabriques d'église ainsi qu'au CPAS, à la Zone de police et maintenant à la Zone d'incendie du Luxembourg.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Z.P.	1.808.350	1.844.517	1.881.408	1.909.629	1.947.821	1.986.778
CPAS	1.672.292	1.705.737	1.705.737	1.900.000	1.958.797	2.099.797
F.E.	87.346	95.069	127.287	131.908	104.649	102.478
Cliniques	102.627	29.381	108.838	114.365	120.000	109.513
Pompiers	213.830	214.590	214.590	906.329	906.329	895.723
Autres	651.117	666.714	620.184	642.205	853.577	710.888

#### **d) les dépenses de dette**

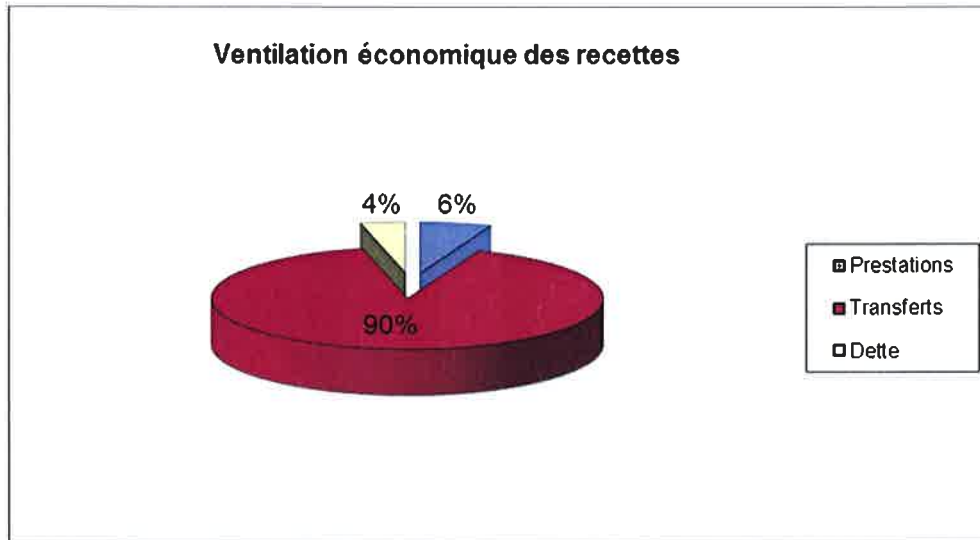
Les dépenses de dette avoisinent toujours les 200,00€/habitant. Ceci est dû à la bonne tenue des marchés financiers qui nous permet de profiter de taux très intéressants, mais également au financement de nos investissements par des prélèvements opérés sur notre fonds de réserve extraordinaire.

Le graphique ci-après reprend les dépenses de dette par habitant, à savoir :



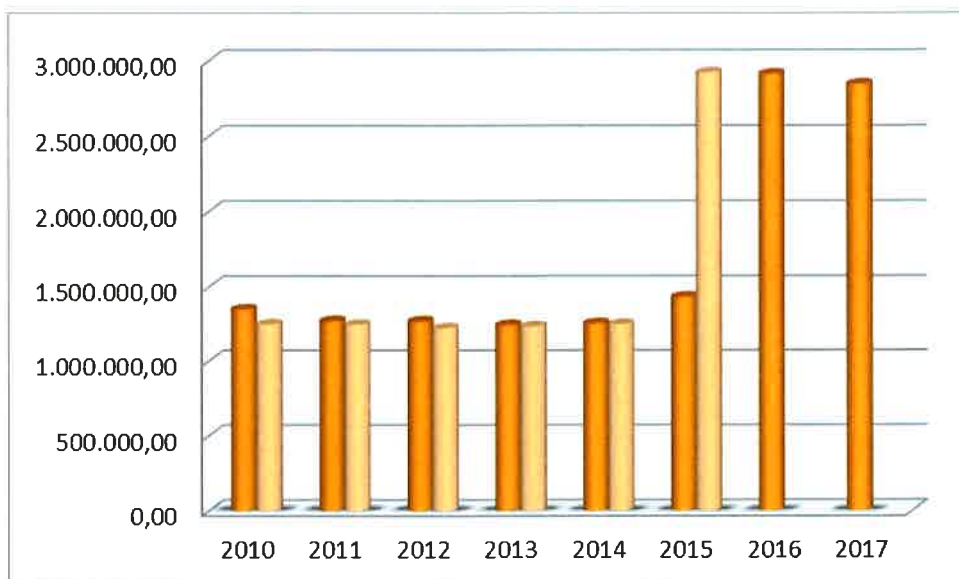
## Les recettes

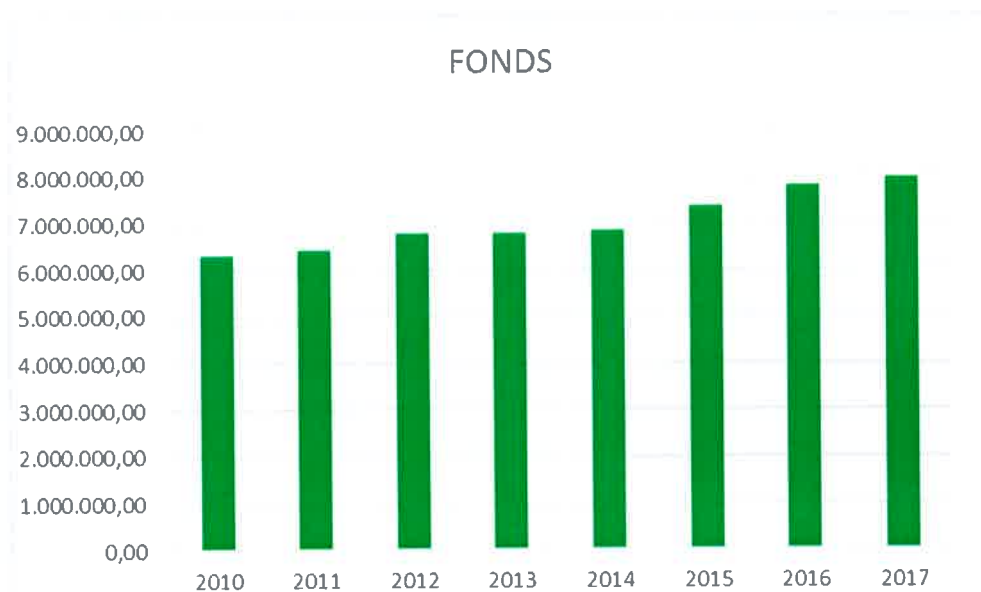
Les recettes ordinaires, avec un total à l'exercice propre de plus de 22,1 millions, se ventilent comme suit : 90% pour les transferts, 6% pour les prestations et 4% pour la dette :



### a) les recettes de transfert

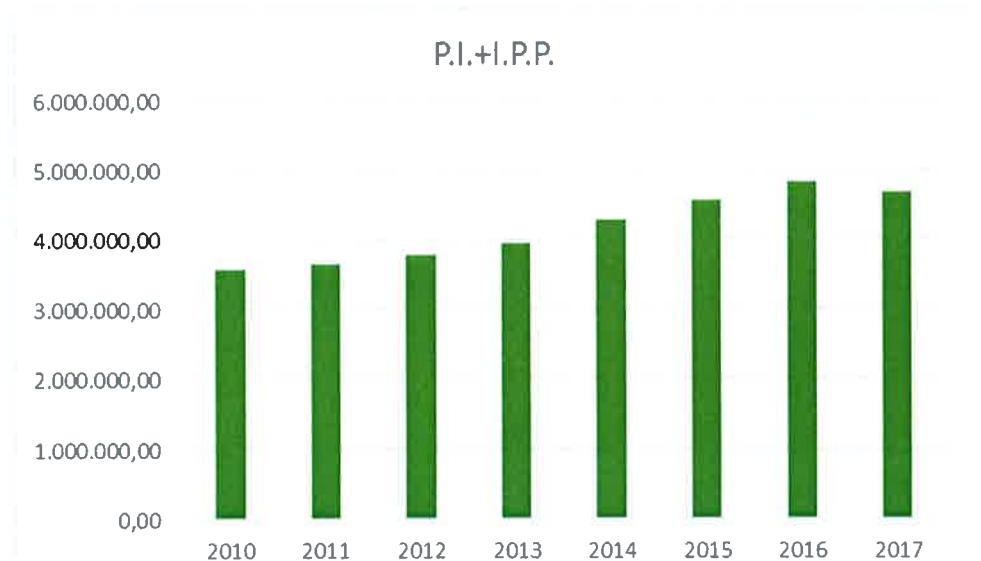
Voici l'évolution du fonds des frontaliers : en jaune foncé = le budget, en jaune clair = le compte. Le crédit budgétaire a quasi doublé par rapport à 2010, mais cela continuera-t-il ainsi longtemps, seul l'avenir nous le dira !



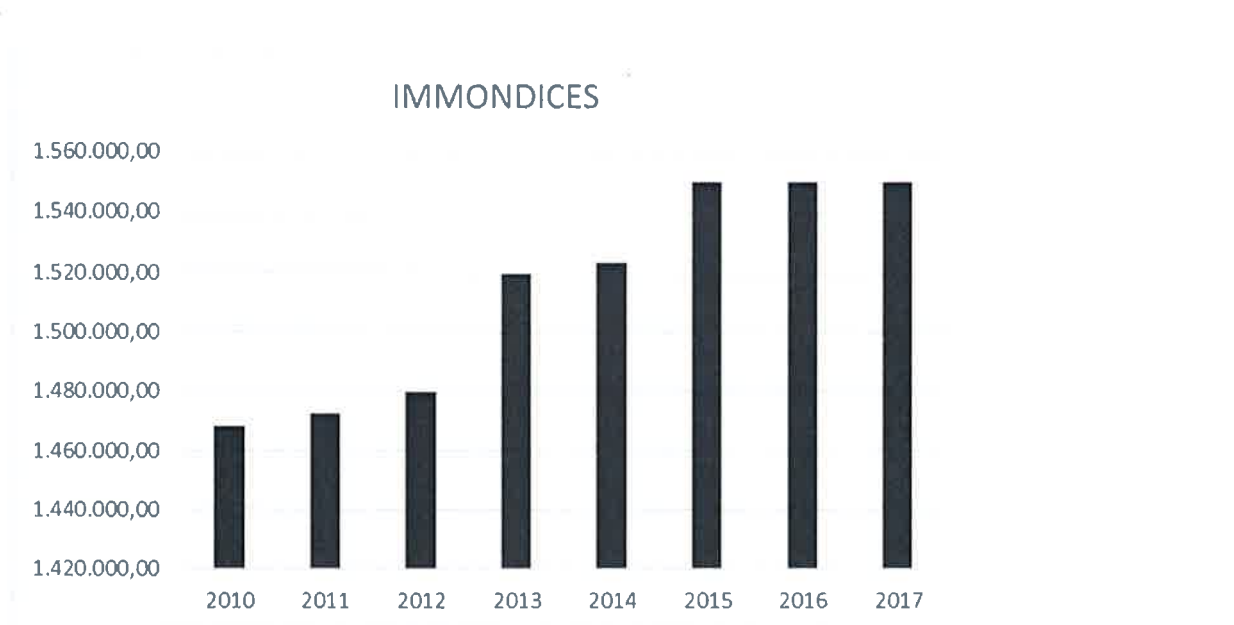


Le fonds des communes, s'il se bonifie reste malgré tout sous les 8 millions d'euros. Il ne progresse que de 1,89% par rapport à l'exercice 2016.

Ci-dessous vous trouvez le rapport des centimes additionnels au P.I. et à l'I.P.P. Vous pouvez constater une baisse, certes légère, mais présente et cela principalement à cause des rentrées des additionnels à l'I.P.P. qui fluctuent depuis quelques années (1,415M attendus en 2016 contre 0,997M reçus en 2015 et 1,159M en 2014 : le SPF Finances est plus que dépassé en ce qui concerne les enrôlements mais également en ce qui concerne les recouvrements).







Notre principale taxe, à savoir l'enlèvement des immondices, affiche un rapport constant depuis quelques années déjà.

Nos taxes communales totalisent 7.357.279,13 € mais sont toujours inférieures aux recettes de fonds qui se chiffrent quant à elles à 8.013.666,21 €, soit une différence de 8,9%.

- b) les recettes de dette
- c) les recettes de prestations

Autre recette importante pour notre commune, le dividende SOFILUX (rouge foncé) qui est une recette de **dette** et apparaît dans le graphique ci-dessous. Comme vous pouvez le constater, cette recette est en baisse depuis l'exercice 2016 et ceci par demande de SOFILUX d'inscrire, de manière différente, les redevances de voirie (orange clair) qui apparaissent, quant à elles, en recette de **prestations**

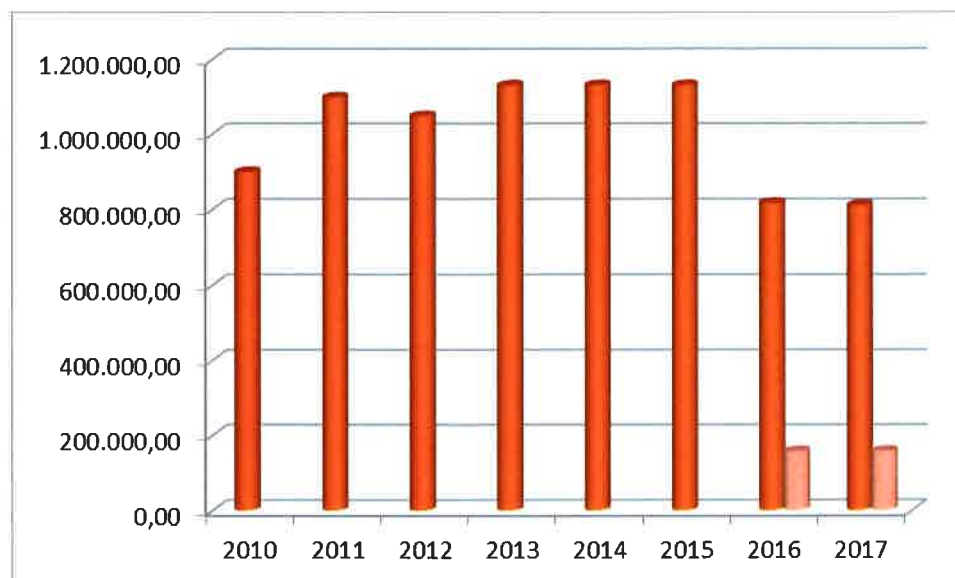


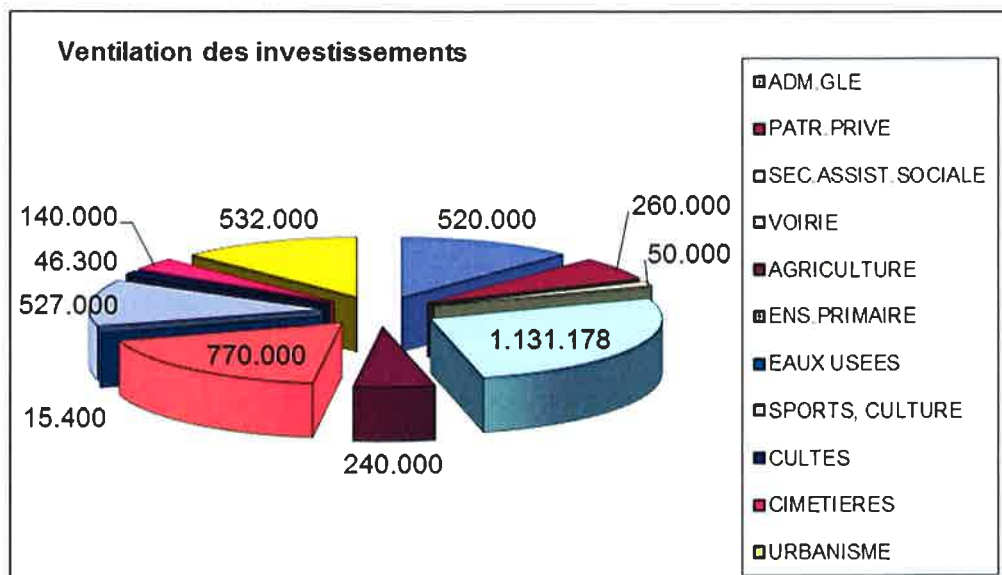
Tableau du rapport dépenses/recettes par fonction

Fonction	Dépenses	Recettes	Différence
Recettes et dépenses générales	269.868,39	2.877.325,79	2.607.457,40
Fonds		8.013.666,21	8.013.666,21
Impôts et redevances	27.000,00	7.357.279,13	7.330.279,13
Assurances	58.260,55	31.000,00	-27.260,55
Admin.générale	4.140.358,69	534.020,63	-3.606.338,06
Patrimoine privé	1.251.853,66	245.341,90	-1.006.511,76
Services généraux	195.900,00	50.000,00	-145.900,00
Pompiers	895.723,76		-895.723,76
Police	2.131.721,67	56.769,15	-2.074.952,52
Voirie	2.352.150,05	157.540,08	-2.194.609,97
Commerce	326.456,07	977.580,24	651.124,17
Agriculture	202.440,28	358.801,05	156.360,77
Enseigt gardien et primaire	767.877,64	463.252,69	-304.624,95
Enseigt artistique	54.950,00		-54.950,00
Bibliothèques	1.024.344,52	114.212,63	-910.131,89
Education populaire-sports	2.141.391,15	460.738,82	-1.680.652,33
Cultes	182.379,36		-182.379,36
Assistance sociale	2.301.474,71	8.258,50	-2.293.216,21
Aide sociale et familiale	436.323,43	122.234,64	-314.088,79
Institutions de soins	118.512,99		-118.512,99
Alimentation en eau	49.289,99		-49.289,99
Désinfection-immondices	2.110.092,00	80.101,61	-2.029.990,39
Eaux usées	80.608,97		-80.608,97
Cimetières et environnement	464.263,19	56.196,84	-408.066,35
Logement et urbanisme	511.924,15	159.585,65	-352.338,50
<b>TOTAUX</b>	<b>22.095.165,22</b>	<b>22.123.905,56</b>	<b>28.740,34</b>

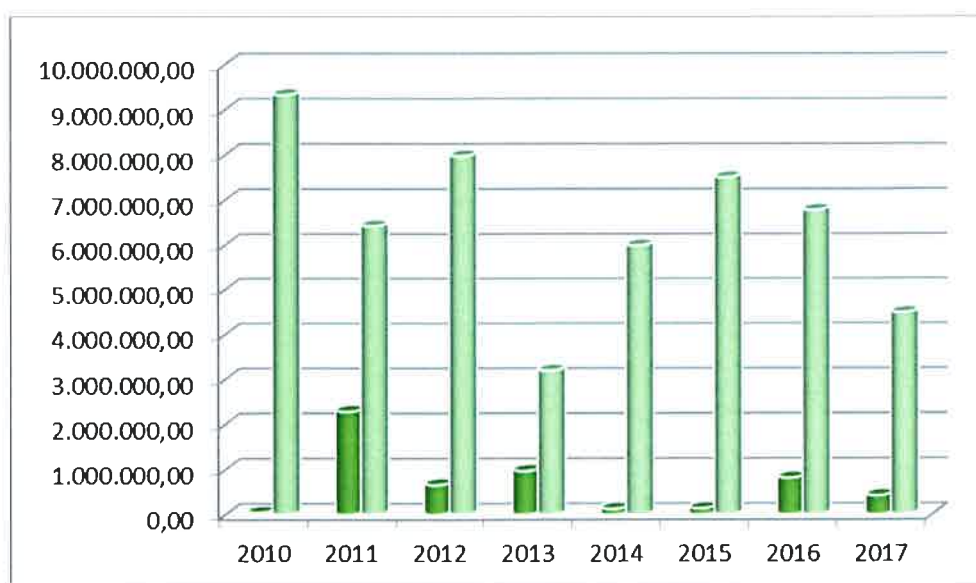
### III. LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le budget extraordinaire reprend les principaux investissements à réaliser dans notre commune pour le bien et le confort de ses citoyens au cours d'un exercice.

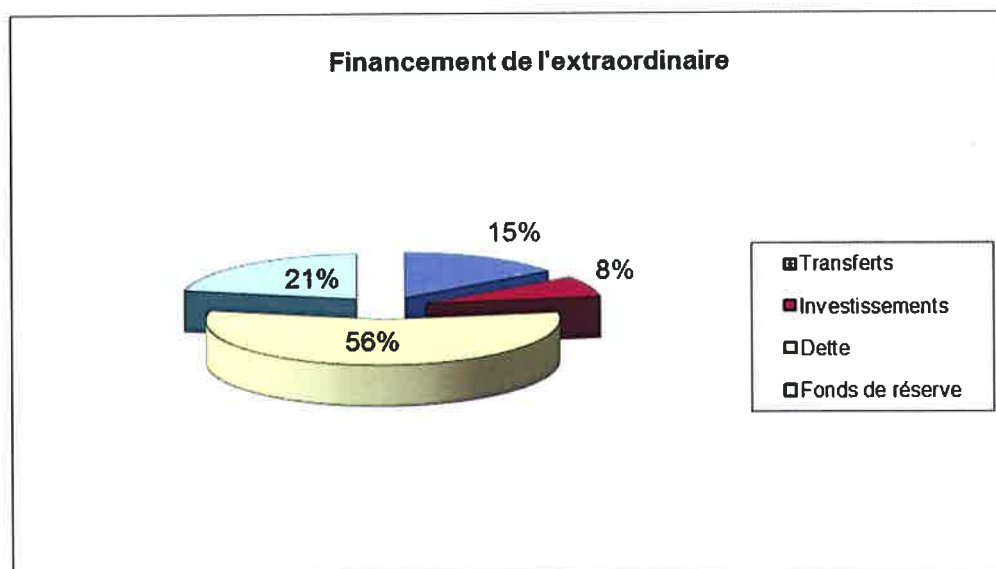
Ci-après, vous découvrez la ventilation économique des différents investissements prévus.



Leur répartition entre l'exercice propre et les exercices antérieurs s'établit comme suit :



Leur financement intervient selon le graphique ci-dessous :



Constat : Les emprunts à contracter représentent 56% et sont toujours le premier mode de financement de l'extraordinaire, suivis par les prélèvements sur les réserves, les subsides de l'A.S et les investissements (400.000,00 en provenance de SOFILUX).

#### IV. CONCLUSION GENERALE

L'élaboration des budgets ordinaire et extraordinaire 2017 est le fruit d'un travail « collégial » riche en échanges.

Au tableau de synthèse vous pouvez voir un résultat budgétaire présumé affichant un boni de 33.741,89 €.

Au niveau du budget ordinaire en dépenses dites de personnel, il y a une progression constante. Cela résulte d'une part de l'application des nouvelles échelles barémiques suite aux évaluations positives du personnel et d'autre part de la revalorisation des petites échelles et suivront les grades légaux.

Cette année 2017 verra deux recrutements importants, nécessaires et attendus depuis longtemps à savoir un chef de bureau administratif ayant pour fonction le rôle d'adjoint au Directeur général et idem pour la Directrice financière. Ces renforts sont essentiels afin de permettre aux grades légaux d'assumer leurs nouvelles missions légales, dont la mise en œuvre d'un système de contrôle interne. Les autres recrutements programmés sont ceux d'un Médiateur en sanctions administratives (il s'agit d'un remplacement qui n'a pas d'impact budgétaire) et d'ouvriers dits « saisonniers » pour renforcer le service travaux car la propreté sera l'une des priorités du Collège pour 2017.

Cette augmentation de dépenses en personnel s'explique en grande partie également par de nombreuses absences dans quelques services communaux. Il faut souligner qu'il s'agit d'agents statutaires, la note peut être lourde pour la Commune car il reste impératif de procéder au remplacement tout en continuant à prendre en charge le salaire de l'agent absent. Un certain nombre de départ à la retraite dans les prochaines années ont été également pris en compte dans ces circonstances avec des suppléants qui resteront au-delà du retour du titulaire afin qu'un passage de relais sur plusieurs années puisse s'opérer dans les équipes (bibliothèques communales, urbanisme, personnel,...).

Il y a également une augmentation importante des dépenses salariales au niveau du service jeunesse/PCS. Il se trouve que les suppléants des absences de longue durée ont pu assumer leur fonction avec beaucoup de qualité. Le choix a donc été de les conserver parmi le personnel communal. Il faudra veiller à ce que l'action communale puisse se déployer de manière plus large afin d'augmenter l'utilité publique de manière proportionnelle (surtout au regard des grands enjeux communaux identifiés dans le PCS). Il faut également souligner qu'il y a une augmentation constante de la fréquentation de l'accueil extra-scolaire. Le professionnalisme avec lequel nos équipes organisent l'accueil n'y est sans doute pas pour rien.

Au niveau de l'enseignement, il faut souligner le fait que l'excellente rentrée scolaire a permis une diminution des ETP pris en charge par la Commune.

Les dépenses dites de fonctionnement ont été adaptées sur base du budget initial 2016 et de la dernière modification budgétaire 2016. Certaines nouvelles dépenses apparaissent comme par exemple la taxe kilométrique pour les camions communaux.

Au niveau de ces dépenses, il faut aussi souligner l'intervention auprès de Solidarité à la suite du changement de subsidiation des activités de recyclage du papier (Fostplus).

Les dépenses de transferts, ces subsides versés aux différentes entités comme la zone de police et la zone incendie fluctuent à raison chacune de 2 %. La dotation au CPAS est également augmentée. La dotation complémentaire à la zone de police est maintenue pour les patrouilles le week-end (un coût de 71.500 euros). Il y a également une nette diminution de l'intervention communale auprès de l'ADL. L'asbl communale dispose en effet de solides réserves.

Enfin concernant les dépenses de dette, elles sont relativement stables. Les taux d'intérêts restent très intéressants et nous en profiterons pour les emprunts futurs 2017 à contracter pour les travaux programmés, en espérant que cela dure. Le Collège est attentif aux possibilités de rachat d'emprunts, notamment des SWAP, afin d'y réaliser une économie.

Concernant les recettes ordinaires qui sont pour 90% de celles-ci des recettes de transferts, nous comptons sur un fonds des frontaliers « revalorisé » mais un peu diminué (- 70 000) par rapport à 2016. Il faut espérer qu'il s'agisse déjà de l'application de la diminution du seuil pour y émarger, celle-ci passant de 5% à 3% de frontaliers. Ce chiffre correspond à l'estimation transmise par le SPF Finances, il convient d'espérer que l'application qui est faite est mise à jour avec les derniers accords Belgo-luxembourgeois. Le Fonds des communes est en augmentation constante. Nous pouvons constater et nous inquiéter de l'évolution à la baisse des additionnels à l'impôt des personnes physiques. Nous craignons que la cause puisse être la fuite des salaires moyens et supérieurs qui déménagent vers des communes voisines (problème d'attractivité d'Athus).

Aucun prélèvement sur le fond de réserve ordinaire n'est opéré pour équilibrer l'exercice propre. Il s'agit d'une bonne nouvelle.

Les recettes de l'accueil extra-scolaire augmentent avec la fréquentation. Cela permet de justifier l'augmentation de la masse salariale qui est y est associée. Le Collège a mis un point d'honneur à ne pas augmenter la fiscalité communale. Dans bien d'autres communes de la Province de Luxembourg, la taxe sur l'enlèvement des immondices a été augmentée.

Autre recette importante, le dividende Sofilux qui est une recette de dette qui reste stable depuis l'an dernier. Il faudra espérer que le nouveau mode de tarification qui sera arrêté par le Parlement Wallon et la Cwape n'impactera pas sur le long terme ces recettes précieuses.

Je termine par les recettes de prestations qui augmentent car les redevances de voirie y apparaissent désormais à la demande de Sofilux.

En conclusions générales, nous pouvons dire que le Collège a refixé ses priorités à savoir :

- la rénovation urbaine ;
- le logement avec de nouveaux projets ;
- la propreté communale ;
- la culture.

Le Collège restera attentif à :

- la maîtrise des dépenses ;
- l'évolution de la dette ;
- la recherche de subsides régionaux.

Je remercie les membres du Collège ainsi que la Directrice financière, le Directeur général et les chefs de service qui ont collaboré à la confection de ce budget 2017 avec un vrai esprit d'équipe.



Le Bourgmestre,

BIORDI Véronique

